

FINALITE DE LA NATURE ET LIBERTÉ TRANSCENDANTALE

Pierre Kerszberg

University Park, Pennsylvanie, Etats-Unis

Dans la partie téléologique de la *Critique de la faculté de juger*, Kant pose le problème difficile du rapport entre causalité et totalité. D'un côté, un organisme vivant est une totalité qui est cause et effet de soi-même¹. D'un autre côté, il existe un point de vue privilégié à partir duquel un sens peut être assigné à la place de la vie dans le tout du monde: c'est le point de vue de l'homme, dont la causalité libre l'invite à considérer toutes choses comme lui procurant un bénéfice. Pour arriver à penser un tel rapport de la causalité à la totalité, le champ de la raison humaine doit être élargi jusqu'à inclure non seulement les intentions raisonnables (le cheval pour se déplacer, le bœuf pour labourer, etc.), mais aussi les intentions «souvent folles» (les sucs des plantes pour se farder, les plumes colorées des oiseaux pour orner les vêtements). Le concept de totalité associé à la vie est donc très particulier: l'autodivision de la totalité n'apparaît pas, ce qui semble prémunir la vie de toute antinomie de type cosmologique; mais le rêve fou de la raison qui se prend pour la destination ultime de la nature va la précipiter dans une antinomie d'un type nouveau, impossible à réduire (contrairement à l'opinion de Hegel) à l'antinomie cosmologique du déterminisme et de la liberté.

L'antinomie du jugement téléologique s'énonce de la manière suivante². *Thèse*: toute production de choses matérielles est possible selon de simples lois mécaniques. *Antithèse*: quelques productions de ces choses ne sont pas possibles selon des lois simplement mécaniques. Notons l'absence de preuves, qui indique bien que nous sommes dans un tout autre ordre que l'être du monde. Alors qu'une seule maxime régulatrice résout chaque conflit cosmologique de la raison avec elle-même, Kant fait précéder la présentation de l'antinomie du jugement téléologique par deux maximes. (1) *Thèse*: toute production des choses matérielles et de leurs formes doit être considérée comme possible selon de simples lois mécaniques. (2) *Antithèse*: quelques productions de la nature matérielle ne peuvent être considérées comme possibles selon de simples lois mécaniques (leur appréciation exige une tout autre loi de causalité, à savoir celle des causes finales).

Dans l'antinomie, la demande de l'inconditionné est déjà satisfaite par le principe *a priori* du jugement téléologique bien avant son autodivision, puisque ce principe est l'héautonomie, c'est-à-dire la possibilité pour la réflexion

¹ Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin, 1979, p. 190.

² *Ibid.*, p. 203.

de se prescrire des lois à elle-même³. La faculté de juger se sert d'elle-même comme principe, puisque aucun objet ne peut lui procurer l'universel qu'elle cherche. L'inconditionné étant absorbé dans le principe de jugement, il ne devient la condition de rien en particulier, rien qui puisse être déterminé; les maximes de la réflexion sont régulatrices d'elles-mêmes, non de quelque objet. Mais s'il en est ainsi, la réflexion n'équivaut-elle pas à un usage purement logique (formel) de la raison? N'allons-nous pas pouvoir utiliser des règles logiques de raisonnement comme maximes pour l'intelligibilité du monde? Peut-être en effet la réflexion ne fait-elle que maquiller cet emploi logique, de sorte qu'il passe pour fondé à la manière d'un principe transcendantal. Kant appellerait ce maquillage une «subreption transcendantale».

Il n'en va pas de la sorte, parce que les deux maximes, qui sont autant de figures de l'inconditionné selon l'héautonomie, ne s'opposent pas contradictoirement; bien que «disparates», il se peut qu'elles soient conciliables⁴. S'il se fait que la réconciliation est effectivement impossible, ce n'est donc pas pour une raison logique, mais seulement parce que la réflexion ne sait jamais très bien à quel type d'objet elle a affaire. La contradiction inévitable n'apparaît que dans l'antinomie proprement dite, qui nous fait passer du régulateur au constitutif. Le conflit n'a pas à être résolu, puisqu'il n'y a pas de preuves; il est faux de croire qu'en transformant à nouveau le constitutif en régulateur, nous en aurions fini avec l'antinomie⁵. Tout ce que la réflexion peut faire, c'est réfléchir sur ce qui la pousse à se convertir en pensée constitutive. La raison demande l'inconditionné, alors même que cette demande a déjà été satisfaite subjectivement par l'héautonomie de la réflexion. C'est pourquoi la raison est entraînée à réaffirmer une nouvelle fois la primauté de son fondement subjectif par rapport à ses corrélats objectifs. Elle procède à un redoublement de l'inconditionné, indice d'un fondement suprême qui détiendrait la raison ultime qui fait de l'inconditionné un inconditionné. Il s'agit de l'entendement intuitif, pour lequel les objets qui sont donnés sont aussi créés par lui. Le saut dans l'entendement intuitif ne nous conduit plus dans le dogmatisme métaphysique, il reflète plutôt le «point aveugle» de toute l'entreprise critique.

Ce redoublement conduit à une maxime dont Kant dit qu'elle est «tout à fait juste» pour la faculté de juger réfléchissante: «devoir concevoir pour la liaison si manifeste des choses d'après des causes finales une causalité différente du mécanisme, je veux dire une cause première [*Weltursache*] (intelligente), agissant selon des fins»⁶. La maxime ne quitte jamais le monde des sens parce qu'elle prend la finalité sensible comme une évidence

³ *Ibid.*, p. 33.

⁴ Cf. Alexis Philonenko, «L'antinomie du jugement téléologique chez Kant», *Revue de Métaphysique et de Morale*, 82 (1977), p. 13-37, et Luc Ferry, *Philosophie politique*, vol. 2, Paris, PUF, 1984, p. 210-242.

⁵ *Critique de la faculté de juger*, *op. cit.*, p. 207.

⁶ *Ibid.*, p. 205.

n'ayant pas besoin de preuve particulière, une évidence qui s'applique donc immédiatement à toutes choses. La maxime du jugement réfléchissant glisse en une antinomie lorsque la raison croit y voir, d'une manière précisément «irréfléchie» et «indémontrable», la preuve ultime de la nature, comme si l'examen plus approfondi du monde cessait d'être nécessaire. De fait, dit Kant, le concept de fin naturelle est «étranger à la science». Car même si la science de la nature se conformait entièrement aux limites imposées par la raison, c'est-à-dire qu'elle ne se laissait pas entraîner par une fin objective avant d'avoir réfléchi sur les conditions subjectives de toute finalité, elle manquerait encore l'essence de la finalité naturelle: savoir que nous nous y impliquons nous-mêmes. Dans la recherche de la commensurabilité qui relie les choses à notre capacité de juger, il y va de notre existence et de notre destination. Avec la question de la finalité naturelle, nous nous mesurons directement au cosmos, parce que la préparation par le biais de la révolution copernicienne n'est justement plus que cela – une préparation. A quelles conditions alors sommes-nous donc réellement chez nous dans le cosmos? Un réquisit indispensable pour penser la réponse à cette question, quelle qu'elle soit, est que le principe qui finalement unira mécanisme et finalité ne peut pas du tout être utilisé comme *explication*⁷.

Dès l'instant où la science et son besoin d'explication sont mis hors jeu, la faculté de juger s'ouvre à la controverse et à la possibilité de la preuve. En particulier, la faiblesse du jugement devient sa propre force. En effet, après avoir annoncé sa faiblesse en ce qui concerne la subsomption des particuliers sous un universel donné une fois pour toutes, la faculté de juger découvre aussi sa force quasi surhumaine dans le pouvoir singulier qu'elle a de se donner librement un universel dont on peut au moins conjecturer qu'il s'accorde avec le particulier dans la nature. Quand notre entendement dit alors: les choses n'auraient pas pu être autrement qu'elles ne sont, il s'autodépasse et se met dans la peau d'un entendement intuitif non humain pour lequel il n'y a pas de différence entre possibilité et actualité, où tout ce qui est pensé est aussi de l'ordre de l'être. La même imagination qui nous permet de penser une chose simplement possible nous permet aussi de nous penser autres que nous ne sommes. C'est donc un envol qui est aussi un frein, un arrachement à soi qui a pour effet ultime de nous ramener sur terre.

Entre la faculté de juger et le concept de l'entendement, il existe un ordre de préséance qui est analogue à la révolution copernicienne dans le cadre de la connaissance théorique de l'objet: le concept se conforme à la faculté, et non l'inverse, parce que l'entendement ne pourrait même pas s'orienter dans la nature s'il ne disposait pas de la faculté de juger. Mais contrairement à la connaissance théorique, cette révolution retire toute nécessité à l'objet et vise donc au-delà d'elle-même. S'il existe un concept relatif à une sorte d'harmonie préétablie entre l'entendement et la nature, ce concept n'appartient pas à l'entendement, de sorte que ce concept ne préjuge en rien du

⁷ *Ibid.*, p. 225-226.

contenu des lois empiriques. Par suite, les lois les plus générales non données *pourraient être tout à fait autres* que celles de la finalité. Contrairement à la catégorie, le concept de finalité n'est pas lui-même nécessaire. C'est bien la preuve que le concept de finalité est un coup de force, une réponse sensée à la raison «souvent folle» qui demande une explication là où la simple réflexion s'est déjà posée en maîtresse de l'inconditionné. Si Kant a montré qu'il existe une nécessité logique inscrite dans l'expérience, il a donc aussi découvert qu'au-delà de l'expérience il n'y a plus de nécessité du tout, *même pas une illusion* de nécessité logique qu'on pourrait corriger. Certes, tout se passe comme si la liberté que la nature se choisit correspondait à la liberté (ou finalité) que nous y mettons. Nous aurions un conflit antinomique du type de la cosmologie rationnelle si la faculté de juger avait besoin de supposer la non-finalité pour poser la finalité. Mais elle ne peut qu'imiter un entendement intuitif où la différence entre intuition et concept est abolie; comme elle ne peut jamais égaler cet entendement, concept et intuition s'égalisent dans leur mutuelle disparition. Il y a donc bien une liberté dans l'héautonomie, mais c'est une liberté pour rien.

Une liberté spécifiquement humaine ne peut pourtant pas dériver d'un entendement intuitif qui ignore les règles de notre entendement. Telle est la liberté transcendantale, que Kant n'oppose cependant pas directement à la liberté de l'héautonomie. Il lui oppose seulement la liberté pratique. La finalité nous révèle une déficience dans l'hyperphysique, car notre entendement fini découvre sa richesse dans la mesure où pour lui ce qui est peut ne pas être. Mais pour la liberté pratique, il y a une déficience dans le sensible, car une action moralement nécessaire peut ne pas avoir lieu. Seul un monde purement intelligible connaîtrait la coïncidence de l'être et du devoir-être. Etre et devoir-être ne peuvent pas s'annuler dans une égalité, sinon la possibilité de lois morales comme impératifs pour nous s'écroulerait du même coup. La liberté d'un monde intelligible est pour nous un excès (un «concept transcendant»), le seul excès que nous avons à vivre sans sombrer dans les divagations d'une raison souvent folle.